

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

27 janvier 2015

Communiqué sur la suspension d'un professeur de philosophie par le Rectorat de Poitiers

L'APPEP a appris avec stupéfaction la suspension pour quatre mois de Jean-François Chazerans, professeur de philosophie au Lycée Victor-Hugo de Poitiers.

Cette décision a été prise précipitamment sur le seul fondement du témoignage de quelques élèves, relayé par des plaintes de parents auprès de la direction de l'établissement et de l'inspection d'académie.

Il serait reproché à ce professeur d'avoir perturbé la minute de silence organisée le 8 janvier dans l'établissement, alors que celle-ci s'est déroulée sans aucun incident dans la cour du lycée.

D'après ce qui a filtré dans la presse, il serait même prétendu que ce professeur aurait tenu dans ses classes des propos tombant sous l'incrimination d'« apologie d'actes de terrorisme » ; ce qu'il nie fermement. Les professeurs de l'établissement, qui n'ont pas été interrogés, ne reconnaissent en aucune manière leur collègue dans cette grave accusation.

L'Appep exprime sa vive inquiétude devant l'emballement de ces procédures disciplinaire et pénale contre un enseignant qui a répondu aux demandes de ses élèves et du ministère en organisant un débat dans ses classes. Elle rappelle que le rectorat de Strasbourg a adopté les mêmes méthodes expéditives, en sanctionnant un professeur d'arts plastiques sans l'avoir entendu, sur le seul fondement de plaintes d'élèves et de parents, avant de devoir lever la sanction.

En conséquence, elle demande la levée de la sanction et la réintégration immédiate de Jean-François Chazerans dans ses fonctions de professeur de philosophie au lycée Victor-Hugo de Poitiers.